CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session  
Port-Louis, République de Maurice  
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01263  
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Irlande | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Le hurling | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Iománaíocht | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| Camogie (forme du hurling jouée par les femmes) | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Le hurling et le camogie sont deux jeux nationaux endogènes à l’Irlande. Les jeux nationaux, qui incluent également le football gaélique, sont dirigés en Irlande et à l’étranger par deux organisations bénévoles sœurs : l’Association athlétique gaélique et l’Association Camogie. Il y a en Irlande 32 conseils de comtés, regroupant au total 1 615 clubs de l’Association athlétique gaélique (AAG) et 511 500 membres enregistrés sur toute l’île. Ces entités forment un réseau communautaire étroitement lié aux écoles irlandaises, le hurling étant pratiqué dans 74 % des écoles primaires et 66 % des établissements du secondaire. Environ 98 000 enfants, ainsi que 177 000 joueurs amateurs aux niveaux adulte et jeune, pratiquent le hurling. En outre, le nombre de bénévoles au sein de l’AAG représente 6 % de la population adulte irlandaise. Enfin, 8 unités internationales rassemblent 27 764 membres, inscrits dans l’un des 421 clubs à travers le monde, de l’Argentine au Vietnam. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les coordonnées géographiques de l’île d’Irlande sont 53.0000° N, 8.0000° W.  Le hurling est pratiqué dans toute l’Irlande. Les hauts lieux du hurling correspondent généralement aux terres agricoles les plus fertiles du pays - l’est du Munster, le sud du Connacht, le centre et le sud du Leinster, la région de Dublin, ainsi que quelques places fortes dans l’Ulster - et le nord du comté d’Antrim et la péninsule d’Ards dans le comté de Down. Toutefois, bien que des preuves archéologiques indiquent que le hurling ait été à un moment pratiqué dans des régions telles que le Sligo, l’ouest du Clare et l’ouest du Kerry, sa pratique est depuis longtemps en recul dans ces zones. Cette baisse historique souligne le besoin de protéger la pratique du hurling dans toute l’Irlande, en particulier dans les zones peu peuplées.  Le hurling se joue également à l’étranger, dans les 421 clubs affiliés aux unités internationales de l’AAG, dont le nombre est croissant. Il y a 8 unités internationales : Australasie, Asie, Grande-Bretagne, Canada, Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord et New York. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr | | Nom de famille : | Kenneally | | Prénom : | Stephen | | Institution/fonction : | Department of Culture, Heritage and the Gaeltacht  International Policy Administrator | | Adresse : | 23 Kildare Street, Dublin 2, D02TD30 | | Numéro de téléphone : | +353 1 631 3822 | | Adresse électronique : | Stephen.Kenneally@chg.gov.ie | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
| --- | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (jeux traditionnels) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le hurling est un jeu de terrain où deux équipes s’affrontent, remontant à plus de 2000 ans et fortement présent dans la mythologie irlandaise, en particulier dans la saga épique du Cú Chulainn.  Le nombre de joueurs était à l’origine indéfini, et les parties se déroulaient sur des champs en plein air. De nos jours, les équipes adultes comptent 15 joueurs, et les matchs se jouent sur un terrain défini, comprenant des deux côtés un ensemble de poteaux de buts, similaires à ceux des terrains de rugby.  Le hurling se joue avec une crosse en bois, le *hurley*, et une petite balle, le *sliotar*. Leur forme et leurs composants ont évolué au cours du temps. De nos jours, le *hurley* ressemble à un bâton de hockey aplani et arrondi à l’extrémité, et le *sliotar* à une balle de baseball, mais plus petite.  Le but du jeu est de frapper le *sliotar* avec le *hurley* de manière à l’envoyer entre les poteaux de but de l’équipe adverse. S’il passe au-dessus de la barre transversale, un point est accordé. S’il passe en dessous de la barre transversale, sans que le gardien ne l’arrête, il y a but (3 points).  Les joueurs peuvent saisir le *sliotar*, mais à condition de ne pas faire plus de quatre pas en l’ayant dans la main. Après ces quatre pas, le *sliotar* doit être reposé sur l’extrémité du *hurley*. Un joueur peut faire une passe en frappant le *sliotar* avec son *hurley* en l’air ou au sol, ou en faisant une passe à la main, en lançant la balle main ouverte à un autre joueur. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les principaux détenteurs et praticiens du hurling et du camogie sont les joueurs, appelés *hurlers* pour les hommes et *camógs* pour les femmes. Les joueurs s’entrainent et jouent avec leur club ou avec l’équipe de leur école, et les plus talentueux sont sélectionnés pour jouer dans l’équipe de leur comté.  Les entraîneurs se chargent de faire progresser les joueurs par des sessions d’entraînement et des matchs. 95 % des entraîneurs sont des bénévoles, et le faible pourcentage restant sont employés par l’AAG et l’Association Camogie pour soutenir les bénévoles. Conformément à la politique de l’AAG, il faut suivre une formation pour devenir entraineur, ouverte à tous les intéressés.  Les rencontres sont dirigées par plusieurs arbitres, incluant un arbitre principal, 2 juges de touches et 4 assesseurs. Lors de la rencontre, l’arbitre principal s’assure que les joueurs respectent les règles du jeu du hurling. Les deux juges de touche, placés chacun d’un côté du terrain, assistent l’arbitre principal en lui indiquant lorsque le *sliotar* a dépassé la ligne de touche. Deux assesseurs sont positionnés de chaque côté du terrain à côté des poteaux de but. Ils doivent indiquer si le joueur a raté, s’il a marqué un point (au-dessus de la transversale), ou un but (sous la transversale). Tous les arbitres reçoivent une formation spécifique à leur fonction.  L’AAG se charge de valider et de réguler les règles du jeu du hurling. Elle approuve et organise également des compétitions à tous les niveaux (clubs et comtés). Par ailleurs, elle offre des opportunités d’apprentissage et de développement aux joueurs, aux entraîneurs et aux différents arbitres. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le jeu du hurling remonte à plus de 2 000 ans et se jouait sans aucun règlement jusqu’à 1884. Les techniques de jeu se transmettaient alors en y jouant. Toutefois, il y eut au XIXe siècle une peur croissante que le jeu du hurling ne soit en train de disparaitre. En 1884, l’AAG a été fondée lors de la renaissance gaélique, un mouvement culturel élargi de protection et de sauvegarde de la langue, de la littérature et des jeux irlandais. L’AAG est depuis chargée de mettre en place des systèmes de transmission des compétences et des valeurs du hurling.  De nos jours, les techniques du hurling sont protégées et communiquées aux nouvelles générations par les biais des entraînements et des rencontres dans les écoles et les clubs et au niveau des comtés, en Irlande et à l’étranger. Les entraîneurs bénévoles sont chargés d’organiser des sessions d’entraînement dans les écoles et clubs locaux, et d’assurer qu’il y ait des programmes de matchs pour les joueurs de chaque tranche d’âge, de six ans à l’âge adulte. L’AAG et l’Association Camogie ont également développé des formations, des ateliers et des stages pour garantir que les bénévoles soient suffisamment qualifiés pour être entraîneurs ou arbitres.  Ces techniques sont en outre promues par le biais de jeux télévisés. Les jeux présentés à la télévision sont généralement des rencontres entre joueurs adultes de haut niveau (hommes ou femmes), au niveau des clubs ou des comtés. Ces rencontres attirent un public nombreux et battent des records d’audience. Par exemple, en 2016, 82 300 supporters ont assisté à la finale du Championnat d’Irlande de hurling à Croke Park, et 900 000 personnes l’ont visionnée à la télévision ou sur internet. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le hurling est un élément intrinsèque de la culture irlandaise. Il n’est pas l’apanage d’une seule communauté, mais plutôt un facteur essentiel du tissu social de l’Irlande actuelle, jouant un rôle unique en matière de promotion de la forme physique, de la santé et du bien-être, de l’intégration, de l’esprit d’équipe et de l’identité communautaire.  Le hurling permet de se sentir connecté avec le passé de manière unique, en Irlande et à l’étranger, et contribue à façonner un sentiment d’identité, à travers le folklore, les mythes et les légendes qui accompagnent ce jeu. Au-delà des figures des anciens guerriers et héros associés au jeu, le hurling apporte à l’Irlande d’aujourd’hui une plateforme de réunion et d’intégration de toutes les communautés de la société irlandaise. Dans les clubs et écoles de l’ensemble du pays, des enfants de tous les milieux et de différentes nationalités peuvent se munir d’un *hurley* et partager ensemble la joie apportée par ce jeu. Ils acquièrent ce faisant un sentiment d’appartenance, en devenant membres de la communauté mondiale du hurling.  Le *hurley* et le *sliotar* sont des symboles immédiatement identifiables de l’identité irlandaise, dans le pays et à l’étranger. Mais ce sont également des symboles de l’engagement, de la persévérance et du savoir-faire requis pour maîtriser ce jeu ardu, mais gratifiant. Si ce jeu offre aux hommes et aux femmes des objectifs sportifs à atteindre, sa pratique et le sentiment communautaire qui l’accompagne leur permet également de se développer d’un point de vue personnel au sens large.  En fin de compte, le jeu est centré autour de l’idée de liens : liens avec le passé, liens avec le patrimoine, et liens avec la communauté et liens entre les membres. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Aucun aspect du hurling n’est incompatible avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme. Cette tradition ne menace nullement le respect mutuel entre communautés, groupes et individus. Au contraire, le jeu du hurling représente une plateforme clef pour promouvoir le respect et l’intégration entre les communautés et au sein de celles-ci. Le sentiment de rapprochement qu’il apporte est essentiel pour permettre à ceux qui le pratiquent de donner du sens et une finalité à leurs vies.  Comme susmentionné, l’AAG et l’Association Camogie sont en charge de la systématisation de la protection et de la promotion du hurling. A ce titre, ces organisations se sont explicitement engagées, en tant qu’organes directeurs du jeu du hurling, à travailler pour garantir que tous ceux qui souhaitent jouer au hurling et au camogie soient les bienvenus, et à respecter les personnes de toutes les nationalités, religions, origines ethniques et orientations sexuelles, quels que soient leur âge et leurs compétences. Le concept au cœur du cadre de développement des jeux de l’AAG : « Jouer pour être bien (bien-être et apprentissage tout au long de la vie) », reflète de ces préoccupations. Cet engagement reprend et illustre l’essence du jeu du hurling et l’intégrité fondamentale inhérente à celui-ci. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Jusqu’à présent, la sensibilisation du grand public au patrimoine culturel immatériel a été généralement insuffisante. Toutefois, depuis que la décision de soumettre la candidature du hurling à l’inscription sur la Liste représentative a été annoncée, la couverture médiatique importante a permis d’augmenter la sensibilisation en Irlande.  L’inscription améliorerait de manière significative la visibilité et la compréhension du patrimoine culturel immatériel, grâce à l’attractivité du hurling dans le pays et à l’étranger, et à l’engagement de l’AAG et de l’Association Camogie pour la sensibilisation.  La portée étendue du hurling est évidente, si l’on considère que des personnes de 180 pays différents sont inscrites sur GAAGO (la plateforme web de transmission des matchs nationaux irlandais). L’inscription apportera à cette vaste communauté l’occasion d’en savoir davantage sur le patrimoine culturel immatériel. En outre, les événements publics (par exemple, le Championnat mondial de l’AAG) et le Musée de l’AAG, qui attire 137 000 visiteurs par an, offriront une plateforme unique pour informer sur l’importance du patrimoine culturel immatériel et éduquer à ce sujet. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription devrait à la fois entraîner et encourager le dialogue entre les diverses parties prenantes intéressées, provenant d’un ensemble de domaines différents, tels que le sport, l’histoire et la société civile.  D’autres jeux traditionnels, tels que le shinty ou la pelota, pourraient reprendre l’exemple du hurling et s’en inspirer pour viser une protection analogue. Compte-tenu de la nature ancienne du hurling, qui a perduré depuis plus de 2 000 ans, son inscription devrait provoquer un renouveau de l’intérêt historique qu’il suscite, à la fois en ce qui concerne le rôle particulier joué par le hurling dans la mythologie irlandaise et l’impact de la création de l’AAG sur le nationalisme irlandais. Enfin, le hurling est un moyen unique de créer du capital social, et son inscription renouvellera le dialogue autour de la reconnaissance du bénévolat.  En tant que gardiens du hurling, l’AAG et l’Association Camogie souhaiteront engager le dialogue pour promouvoir le partage du savoir et développer la synergie avec toutes les parties intéressées à travers le monde. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Le hurling est un jeu transcendant les frontières culturelles et les préjugés autour de la langue, de la race, du genre ou de la religion. L’existence d’équipes telles que les Nihon Gaels (composée d’étudiants japonais résidents en Irlande), le Hurling Club de Buenos Aires (uniquement composée d’Argentins), les Barleyhouse Wolves (une équipe de la marine des États-Unis), et l’équipe d’Allemagne de hurling, qui a participé au Championnat mondial de 2016, témoigne de cette ouverture. L’inscription apporterait au hurling une plateforme internationalement reconnue et protégée, qui permettrait à ces équipes et à beaucoup d’autres groupes de diverses cultures de se réunir autour de ce jeu.  Elle promouvrait également le respect de la créativité humaine requise par toutes les facettes du hurling, de la production à la main d’*hurleys* en bois de frêne, taillés et sculptés par des maîtres artisans suivant une tradition ancienne, à l’habileté physique et aux compétences techniques spectaculaires des joueurs hommes et femmes. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| En tant que gardiens du hurling, l’AAG et l’Association Camogie sont convaincus que le meilleur moyen de garantir la viabilité du hurling est de s’assurer qu’il soit joué de la manière la plus étendue possible. Ces organisations de bénévoles ont investi des ressources humaines et financières importantes pour garantir que tous les enfants puissent avoir l’opportunité de pratiquer le hurling et que tous les bénévoles soient formés à ces fins. La formation octroyée aux bénévoles inclut l’identification, la documentation, la promotion et la valorisation des savoir-faire liés au hurling. La fourniture d’unités d’enseignement a réellement été revue et revivifiée avec l’introduction d’un portail d’apprentissage et de développement en ligne, ce qui signifie que les bénévoles de Dublin à Dubaï peuvent accéder à des ateliers, des cours et des vidéos en ligne à tout moment.  La communauté du hurling s’est également engagée à faire reconnaitre l’importance de ce jeu en tant que patrimoine culturel immatériel de l’Irlande. Les actions déjà menées à cet effet ont inclus la compilation d’histoires et de souvenirs liés au hurling, de témoignages oraux, de projets de sensibilisation dans les communautés, et la production d’un guide illustré sur le patrimoine du hurling (« Iomain, An Illustrated Heritage Guide to Hurling »). Nombre de ces initiatives ont été menées à l’occasion de certaines dates historiques, comme par exemple le centenaire de la création de l’AAG (1994). De plus, des initiatives et des expositions pour sauvegarder le hurling en tant que patrimoine culturel immatériel sont régulièrement organisées au Musée spécialement consacré de l’AAG à Croke Park, Dublin, et au Musée Lár na Páirce, à Thurles. D’autres preuves de l’antiquité du hurling ont été conservées dans des collections individuelles, notamment la collection Ó Ceallaigh de l’AAG, à la bibliothèque de Limerick, et les expositions du Musée national de l’Irlande. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Les gouvernements irlandais passés et actuel ont fait des efforts continus pour sauvegarder le hurling. L’État a inclus une référence spécifique aux "jeux gaéliques" dans le programme d’éducation physique de l’enseignement primaire pour promouvoir une vaste pratique du hurling. Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, Sport Ireland, l’agence d’État aux sports d’Irlande, a financé chaque année le déploiement de personnel d’entrainement à temps complet, pour fournir des entraînements dans les écoles, appuyer les bénévoles et les aider à augmenter leurs savoir-faire. En outre, le Département irlandais des affaires étrangères fournit un appui financier aux projets menés par les clubs et unités à l’international. De plus, l’État a financé en partie la construction de nombreux stades de hurling dans le pays. Tous ces efforts illustrent la détermination de l’État irlandais à améliorer et encourager la participation au jeu du hurling. Tout au long de la récession récente, l’État a continué à dédier des financements au hurling, ce qui témoigne de son engagement à promouvoir et préserver ce jeu.  Eu égard à la place du hurling dans le patrimoine immatériel irlandais, des institutions d’État telles que le Musée national d’Irlande ont tenu plusieurs expositions présentant des objets d’artisanat et de folklore liés au hurling, comme par exemple un *hurley* qui a été daté au radiocarbone au XVe siècle apr. J.-C. En 2014, une exposition a été organisée sur les ancêtres du *sliotar* moderne, tels que des balles en crin. Ces balles faites de poils de vaches noués et recouverts de crins de cheval ont été découvertes dans des marécages et sont vieilles de jusqu’à 800 ans. Le Musée national d’Irlande a exposé 14 balles de ce type. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| L’inscription ne devrait entrainer aucune conséquence négative ou inattendue. Le hurling est un jeu requérant un haut niveau de compétences et d’aptitudes techniques dès l’enfance et la protection du hurling fait face à de véritables défis, notamment face à l’homogénéisation du monde du sport et au pouvoir financier et médiatique des sports professionnels. Néanmoins, les principales parties prenantes ont collaboré pour identifier un ensemble de mesures de sauvegarde qui seront appliquées pour garantir une promotion et un développement renforcés du hurling, en tant que jeu traditionnel et en tant que forme reconnue de patrimoine culturel immatériel.  L’importance de l’éducation, formelle, non-formelle et informelle, est inégalable en matière de transmission des savoir-faire liés au hurling et de renforcement de la sensibilisation au patrimoine culturel immatériel et de la compréhension de celui-ci. L’existence de musées de l’AAG fournit une plateforme toute faite pour proposer des expositions et disséminer des informations sur l’histoire du hurling et sur sa signification culturelle. Après inscription sur la Liste, le Musée entreprendra une mise à jour des informations actuelles et développera de nouveaux mécanismes de communication sur cette inscription. Dans le domaine de la formation des joueurs, des entraîneurs et de la communauté élargie du hurling, des plateformes en ligne ainsi que des cours et ateliers en face-à-face serviront à transmettre les savoir-faire liés au hurling et à appréhender l’importance de ce jeu du point de vue du patrimoine culturel. Les institutions dirigeant ce sport se sont engagées à réviser les programmes éducatifs actuels pour y intégrer des références à l’inscription. Par ailleurs, elles ont prévu de se mettre en relation avec le Département de l’éducation et des compétences en vue d’inclure l’inscription dans différentes matières du programme d’enseignement primaire et post-primaire, en particulier l’éducation physique et l’histoire.  Les parties prenantes vont également travailler en partenariat avec des chercheurs universitaires en archéologie et en histoire pour approfondir, renforcer et promouvoir les connaissances et la compréhension de l’évolution du jeu et de son patrimoine particulier de la communauté élargie.  Afin d’identifier et de documenter le hurling en tant que forme reconnue de patrimoine culturel immatériel, et de faire des recherches à ce sujet, il a été prévu d’élaborer une carte interactive du patrimoine pour tous les clubs et communautés à travers l’Irlande. La carte du patrimoine illustrera la synergie entre le jeu, l’histoire, le tourisme et l’éducation. Ce projet est déjà en cours de réalisation dans le Munster (l’une des quatre provinces) et sera graduellement étendu aux autres provinces et à l’étranger après l’inscription.  Au delà du jeu, la préservation et la protection du hurling concernera également l’équipement utilisé pour y jouer. Les parties prenantes ont convenu que la sauvegarde de la fabrication de *hurleys* était une priorité urgente, notamment en raison de l’épidémie de chalarose qui sévit en Europe et de la menace qu’elle pose aux frênes, qui sont essentiels à la fabrication des *hurleys*. L’inscription du hurling sur la Liste représentative pourrait encourager la recherche et les investissements dans des mécanismes pour garantir la protection future des frênes utilisés pour fabriquer des *hurleys*.  La promotion et la mise en valeur du hurling à la fois dans les domaines traditionnels et non-traditionnels est essentielle. A ces fins, deux projets innovateurs sont en cours : le Celtic Challenge et le Championnat mondial. Le Celtic Challenge est une compétition de hurling de développement destinée à des joueurs de 17 ans, qui durera 8 semaines en été. Contrairement aux autres compétitions, elle ne fonctionnera pas selon un système d’élimination, mais garantira que chaque joueur puisse participer à un minimum de six matchs. Par ailleurs, le Celtic Challenge se démarquera de toutes les autres compétitions dans le sens où tous les comtés d’Irlande y seront représentés. Au cours de ce championnat, 1 400 joueurs issus de 47 équipes participeront à 155 matchs au total. Il s’agira d’une compétition réellement innovante qui préservera le jeu pour les générations à venir.  Les parties prenantes ont également réfléchi à la promotion et à la mise en valeur du hurling à l’international, qui constituent une priorité essentielle pour la communauté. Le Championnat du Monde de l’AAG est prévu en aout 2019 et rassemblera en Irlande des joueurs des quatre coins du monde, pour jouer au hurling et célébrer ce sport pendant toute une semaine. Des équipes de toutes les régions, notamment d’Australie, d’Afrique du Sud, de Denver, de Toronto, de Galice, d’Oman et de Chine, devraient participer à ce tournoi, qui servira à faire connaître l’histoire et les savoir-faire liés au hurling dans tout le monde.  Enfin, l’inscription du hurling à l’inventaire national transitoire du patrimoine culturel immatériel par le Ministère des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques représente une mesure capitale et significative, qui permettra de sauvegarder l’avenir du hurling tout en promouvant l’importance de protéger le patrimoine culturel immatériel. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| L’État irlandais soutiendra la mise en œuvre de mesures de sauvegarde à travers un éventail d’actions différentes, notamment l’inscription du hurling à l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel par le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques.  Dans un premier lieu, « Sport Ireland », sous la responsabilité du Département des transports, du tourisme et du sport, fournira un financement pour déployer du personnel d’entraînement, afin d’augmenter le taux global de participation. Deuxièmement, Sport Ireland, par l’intermédiaire de son entité constituante Coaching Ireland, collaborera avec l’AAG et l’Association Camogie pour assurer que leurs cours de formation des entraineurs soient accrédités par le cadre national de qualifications. Cela permettra d’accroitre la reconnaissance du bénévolat et d’assurer la qualité de tous les modules éducatifs.  Le Département des affaires étrangères et du commerce financera environ 30 projets des unités et clubs internationaux chaque année. Les financements seront fournis sous l’égide du programme de soutien aux émigrants, dans l’objectif de renforcer la sensibilisation culturelle en ce qui concerne le hurling et d’optimiser les réseaux à l’étranger de la communauté du hurling.  Le Département de l’éducation et des compétences œuvrera avec les organes directeurs pour mettre davantage l’accent sur le hurling dans les programmes scolaires actuels. Par ailleurs, le Département de l’éducation et des compétences appuiera le lancement, la diffusion et l’organisation d’ateliers dédiés au hurling pour les enseignants du primaire lors des mois d’été. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques, ainsi que l’AAG et l’Association Camogie, sont les organes directeurs en ce qui concerne la planification des mesures de sauvegarde proposées.  Tout au long du processus, ils seront en liaison avec un éventail de groupes et de communautés divers pour discuter des propositions et parvenir à un consensus à ce sujet. Les groupes concernés incluent : le Comité du développement du hurling, qui inclut d’anciens joueurs et des figures reconnues de la communauté du hurling, le Comité mondial de l’AAG, qui représente les 421 clubs et unités internationaux, le Musée de l’AAG, et le syndicat irlandais des fabricants de *hurleys* en frêne. Ces institutions représentent l’éventail des diverses préoccupations et voix de la communauté du hurling et sont toutes également qualifiées pour plaidoyer en son nom. Les deux sexes sont équitablement représentés à tous les niveaux, comme le montre le fait que le Musée de l’AAG, le Comité du développement du hurling, le Comité mondial de l’AAG et le syndicat irlandais des fabricants de *hurleys* en frêne soient tous présidés par des femmes. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Gaelic Athletic Association | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Pat Daly, GAA Director of Games Development | | Adresse : | Croke Park, Jones’ Road, Dublin 3, Ireland. | | Numéro de téléphone : | +353 1 865 8626 | | Adresse électronique : | pat.daly@gaa.ie | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| Le Comité du développement du hurling, un comité national de l’AAG, est à l’origine de la décision de soumettre la candidature du hurling à inscription par l’UNESCO en tant que patrimoine culturel immatériel. Ce Comité est constitué d’un ensemble de bénévoles, anciens joueurs, spécialistes de l’évolution du jeu et représentants de l’Association Camogie. Le Comité du développement du hurling est chargé de défendre la communauté du hurling et de s’assurer que le jeu soit sauvegardé, protégé et promu de la manière la plus efficace possible.  Dans le cadre du processus de candidature, le CDH s’est coordonné avec un certain nombre d’acteurs clefs, y compris le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques. Le Musée de l’AAG, la direction de l’AAG, la direction de l’Association Camogie, les unités internationales de l’AAG, le syndicat irlandais des fabricants de hurleys en frêne (*Irish Guild of Ash Hurley Makers*), le département d’arquéologie de l’University College de Dublin et Ború Cultural Enterprises (un cabinet de conseil en communications historiques), font également partie des collaborateurs clefs inclus dans ce processus.  Une fois la décision de soumettre la candidature entérinée par les directions de l’AAG et de l’Association Camogie, une campagne de sensibilisation a été mise en œuvre. Elle comprenait de manière cruciale une présentation pour le Comité Oireachtas sur l’environnement, la culture et les affaires gaéliques, un comité mixte composé de membres du Parlement irlandais (Dáil Éireann) et du Sénat irlandais (Seanad Éireann).  La décision a été annoncée publiquement et communiquée à la communauté du hurling après sa ratification par le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques. Cette communication a été dirigée par le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques, par l’AAG et par l’Association Camogie par le biais des réseaux sociaux et de la presse écrite. Les membres de la communauté du hurling ont été invités à soumettre toute remarque, observation et recommandation au Comité de développement du hurling lors de l’élaboration de cette candidature. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les lettres suivantes ont été obtenues sur demande au début de 2016 de membres sélectionnés de la communauté du hurling ainsi que de représentants d’autres organisations sportives :  Lettre 1: L1 Eoghan O’Neill (homme) and the pupils of Oatlands (hommes/femmes)  Lettre 2: L2 Aidan O’Sullivan (homme)  Lettre 3: L3 Brian Cuthbert (homme)  Lettre 4: L4 Catherine Carty (femme) (administrateur de la Chaire UNESCO)  Lettre 5: L5 Daragh Sheridan (homme)  Lettre 6: L6 Dr. Brendan Cuddihy (homme)  Lettre 7: L7 Kevin Sheehan (homme)  Lettre 8: L8 Larry McCarthy (homme)  Lettre 9: L9 Mary-Kay Murphy (femme)  Lettre 10: L10 Niamh McCoy (femme)  Lettre 11: L11 Pat Bracken (homme)  Lettre 12: L12 Prof. David Lavallee (homme)  Lettre 13: L13 Séamus Hughes (homme)  Lettre 14: L14 Seán McGuinness (homme)  Lettre 15: L15 Seán Torpey (homme)  Lettre 16: L16 Wolfgang Baumann (homme)  Lettre 17: L17 Tony Devine (homme)  Lettre 18: L18 Torquil McLeod (homme)  Lettre 19: L19 Áine Gibney (femme)  Lettre 20: L20 Dr. Kieran Moran (homme)  Lettre 21: L21 Dr. Donal McAnallen (homme)  Lettre 22: L22 Seán P. Ó Catháin (homme)  Lettre 23: L23 Dónal Óg Cusack (homme)  Lettre 24: L24 Joan O’Flynn (femme)  Lettre 25: L25 James O’Connor (homme)  Lettre 26: L26 Paul McGinley (homme) | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Du point de vue de la communauté du hurling, aucune pratique coutumière dictée ou dirigée par cette communauté ne limite l’accès à cet élément du patrimoine culturel immatériel ; aucun problème de cette nature ne se pose donc en ce qui concerne l’inscription du hurling au patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a) Gaelic Athletic Association [GAA]  b) Pat Daly, Director of Games Development  c) GAA Offices, Croke Park, Jones’ Road, Dublin 3  d) 00353 1 865 8626  e) pat.daly@gaa.ie  a) The Camogie Assocation  b) Joan O’Flynn, Director General  c) Camogie Association, Westward House, Jones’ Road, Dublin 3  d) 00353 1 865 8656  e) joan.oflynn@camogie.ie  a) Hurling Development Committee [HDC]  b) Paudie O’Neill, Chairperson  c) 286 Willowbank Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland  d) 00353 86 128 6605  e) paudieoneill10@gmail.com  a) Irish Guild of Ash Hurley Makers [IGAHM]  b) Mary-Kay Murphy, Secretary  c) Kilmagemogue, Kilimeaden, Co. Waterford, Ireland  d) 00353 51 384260  e) secretaryigahm@gmail.com  a) Asian Board  b) Emily Ward, Secretary Asian Board  c) 2-7-11 Minanm Aoyoma, Minato-Ku, Tokyo, Japan 107-0062  d) 0065 98556563  e) secretary.asia@gaa.ie  a) Australasian Board [GFHAA]  b) Gerard Roe, Secretary GFHAA  c) 2 Amadeus Plance, Alice Springs, 8070, Northern Territory, Australia  d) 0061 402 337 838  e) gerardro@bigpond.net.au  a) Canadian Board  b) Aingeala Uí Mhuirí, Secretary  c) c/o 2203 Hyannis Drive, North Vancouver, British Columbia V7H 2E7  d) 001 905 609 4727  e) secretary.ca@gaa.ie  a) European Board  b) JJ Keaney, Secretary  c) San Lambreto 12 ESC 2 3B, Madrid 28017, Spain  d) 0034 666 088871  e) secretary.europe@gaa.ie  a) Middle East Board  b) Seán O Sullivan, Secretary  c) C/O Abu Dhabi na Fianna, Dubai  d) 0096 6503973351  e) secretary.middleeast@gaa.ie  a) North American Board  b) Paul Keane, Secretary  c) 2000 Crystal Springs Road, Apt 1014, San Bruno, CA 94066  d) 001 415 350 5373  e) secretary.usa@gaa.ie  a) Provincial Council of Britain  b) Brendie Brien, Secretary  c) 35 Mulgrave Road, Dollis Hill, Londo, NW10 1BS  d) 0044 7961990888  e) bbrien@talktalk.net  a) New York Board  b) Siobhán Ní hAonasa, Secretary  c) 57 Sweetfield Circle, Yonker, NY 10704  d) 001 914 629 8244  e) secretary.newyork.usa@gaa.ie  a) GAA Museum  b) Niamh McCoy, Director of the GAA Museum  c) GAA Museum, Croke Park, Dublin 3, Ireland  d) 00353 1 865 2305  e) nmccoy@crokepark.ie |
|  | | |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Le hurling a été inclus à l’inventaire national transitoire du patrimoine culturel immatériel, en tant qu’élément du patrimoine culturel immatériel national de l’Irlande, conformément aux articles 11 b) et 12 de la Convention. |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Le Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques.  An Roinn Ealaíon, Oidhreachta, Gnóthaí Réigiúnacha, Tuaithe agus Gaeltachta |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | Conformément à l’article 12, l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel est régulièrement mis à jour pour prendre en compte les éléments supplémentaires suggérés par le Groupe consultatif, composé de représentants du Conseil du patrimoine, du Conseil des Arts, du Service des monuments nationaux et de la Division des arts du Département des arts, du patrimoine et des affaires régionales, rurales et gaéliques.  Le Groupe consultatif intérimaire est en charge de la supervision de la mise en œuvre de la Convention en Irlande et soumet des recommandations au ministre. Il attend actuellement une soumission de l’Association des éleveurs de chiens endémiques d’Irlande, qui a manifesté son intérêt à soumettre une candidature pour inscription à l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel d’Irlande. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  |  | | --- | --- | | NIICH - 002 Hurling - inventaire national transitoire du patrimoine culturel immatériel |  |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | 22 février 2016 |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | La décision de soumettre cette candidature a été prise en premier lieu par le Comité de développement du hurling. Un ensemble de communautés et de groupes divers, représentant tous les âges et genres, a contribué à cette proposition. Des lettres de soutien et des témoignages pour appuyer la candidature ont été recueillies à travers le réseau communautaire des 2 036 clubs de l’AAG en Irlande et à l’étranger.  Les groupes concernés incluent : le Comité du développement du hurling, le Comité mondial de l’AAG, qui représente les 8 unités internationales, le Musée de l’AAG, et le syndicat irlandais des fabricants de *hurleys* en frêne. Ces institutions représentent l’éventail des diverses préoccupations et voix de la communauté du hurling et sont toutes également qualifiées pour plaidoyer en son nom. Les deux sexes sont équitablement représentés à tous les niveaux, comme le montre le fait que le Musée de l’AAG, le Comité du développement du hurling, le Comité mondial de l’AAG et le syndicat irlandais des fabricants de *hurleys* en frêne soient tous présidés par des femmes.  Le hurling est reconnu comme une pierre angulaire du patrimoine culturel immatériel dans toute l’Irlande, et sa pratique et signification sont transmises de génération en génération. Le hurling fait également partie intégrante du programme de l’UNESCO « Transforming the Lives of People with Disabilities Their Families and Communities, through Physical Education, Sport Recreation and Fitness » (transformer la vie des personnes handicapées et de leurs familles et communautés à travers l’éducation physique, les activités récréatives et le conditionnement physique). |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  |  | | --- | --- | | Copie de l’inventaire national transitoire du patrimoine culturel immatériel (en anglais)  http://www.ahrrga.gov.ie/arts/culture/projects-and-programmes/interim-national-inventory-of-intangible-cultural-heritage/  http://www.ahrrga.gov.ie/app/uploads/2016/03/hurling-1.pdf |  | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| Darby, P. (2009) Gaelic Games, Nationalism and the Irish Diaspora in the United States.  Fullam, B. (2002) The Wolfhound Guide to Hurling.  Fullam, B. (1991) Giants of the Ash.  King, Seamus J. (2005). A History of Hurling (second edition).  Lawlor, D. (2014) Fields of Fire: The Inside Story of Hurling’s Great Renaissance.  McCarthy, D. (2014) Iomáin, An Illustrated Heritage Guide to Hurling.  O’Flynn, D. (2011) Hurling – The Warrior Game.  O’ Maolfabhail, A. (1973) Caman: 2000 years of hurling in Ireland.  O’ Sullivan, A. (1998) Warriors, Legends and Heroes – the archaeology of hurling, in Archaeology Ireland.  Walsh, D. (2005) Hurling: The Revolution Years.  www.gaa.ie | |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Feargal Ó Coigligh | | Titre : | Assistant Secretary at the Department of Arts, Heritage, Regional, Rural and Gaeltacht Affairs | | Date : | 20 mars 2017 | | Signature : | <signé> | | |